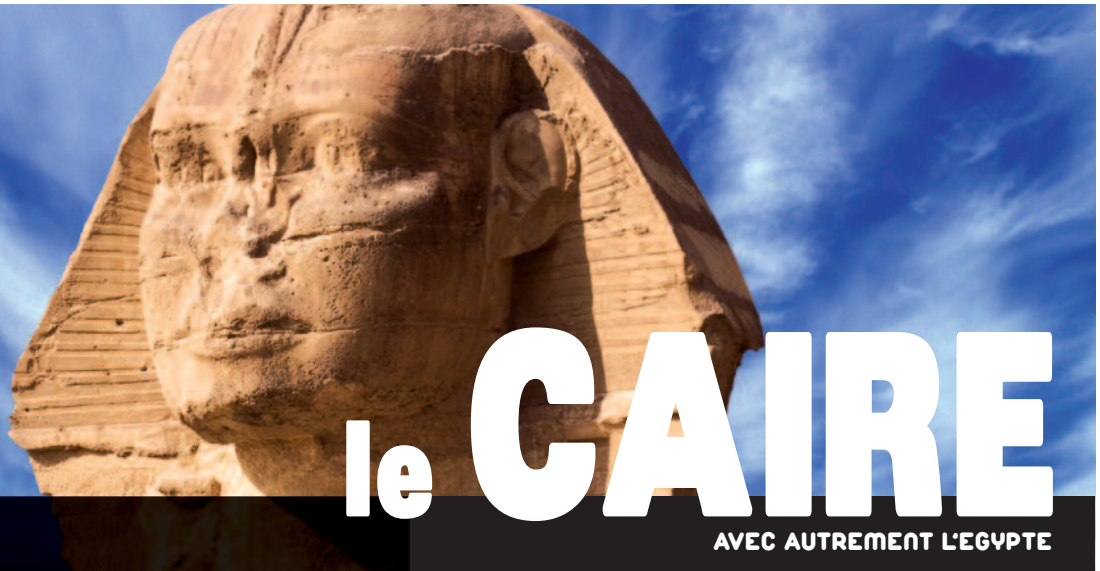


-50%

dans la limite du plafond annuel



le CAIRE

AVEC AUTREMENT L'EGYPTE

du 10 au 14 nov. 2010

5 jours - 4 nuits

Vol régulier
Hôtel 5*****
Pension Complète
Guide

Le Caire est le site le plus fréquenté d'Égypte, en raison de ses structures d'accueil, de son patrimoine urbain et de la proximité de la grande pyramide de Gizeh. Nous avons choisi un week-end de 5 jours, un programme complet et un logement 5***** au pied des Pyramides pour ne rien manquer.

JOUR 1 : PARIS - LE CAIRE

Rendez-vous des participants à l'aéroport de Roissy et envol pour le Caire sur la Cie Egyptair. Après environ 4 heures de vol, arrivée au Caire. Vous êtes accueillis, assistés - émission des visas, puis transférés à l'hôtel SOFITEL LE SPHINX Installation et logement.

JOUR 2

Après le petit déjeuner, vous visitez la nécropole de Sakkarah que domine la pyramide à degrés du Roi Djoser, puis quelques mastabas et le musée. Puis, vous partez sur le plateau de Guiseh où s'élèvent les célèbres pyramides de Khéops, Kephren et Mykérinos ainsi que le temple de la Vallée et le Sphinx. Déjeuner à la campagne Dîner et logement à l'hôtel.

JOUR 3

Après le petit déjeuner, vous visitez le musée des Antiquités Egyptiennes : trente siècles d'art pharaonique vont défiler sous vos yeux grâce aux nombreux vestiges que renferme cet étonnant musée. Déjeuner en ville.

Ensuite promenade de deux heures dans les célèbres ruelles du Khan el Khalili où vous trouverez des échoppes, bijoux, parfums ... Retour à l'hôtel. Dîner et logement à l'hôtel

JOUR 4

Après le petit déjeuner, vous visitez le Caire musulman avec la belle mosquée d'Ibn Touloun et la mosquée Sultan Hassan. Déjeuner en ville. L'après-midi, vous visitez le Caire Copte avec 2 églises, le magnifique musée Copte et la synagogue Béni Ezra. Dîner et logement à l'hôtel.

JOUR 5

Petit-déjeuner, en fonction des horaires de vol transfert à l'aéroport du Caire. Assistance aux modalités d'enregistrement et envol pour Paris Roissy

ADULTE : 1030 €

*Enfant de 2 à -12 ans : 650 €

CE PRIX COMPREND

Le transport international sur la cie EGYPTAIR Paris / Le Caire / Paris (groupe Star Alliance)
Les taxes aéroport : 100 € à ce jour
Les visas émis à l'arrivée au Caire : 20€ à ce jour
Tous les transferts en autocar climatisé
L'hébergement base chambre double au Caire à l'hôtel SOFITEL LE SPHINX 5*****
La pension complète du petit déjeuner du 2ème jour au petit déjeuner du dernier jour
Toutes les visites avec droits d'entrées sur les sites et musées
Un guide privé parlant français en exclusivité pour le groupe
Les pourboires usuels chauffeurs, restaurants, bagages
L'assurance assistance rapatriement

CE PRIX NE COMPREND PAS

Les frais et dépenses personnels
Les boissons
Les pourboires au guide à discrétion
Le supplément single : 120 €
L'assurance annulation, bagages, interruption de séjour

FORMALITÉS

Passeport en cours de validité valable au moins 6 mois après la date de retour.

Base 40 pers. minimum

*1 enfant maxi dans la chambre des parents

Nouveau :

Les week-ends sont désormais cumulables avec toutes les formules vacances proposées par le CE :

- Vacances individuelles 2010
- Subventionnement sur facture 2010
- ou Chèques vacances 2010

Votre subvention sur ces départs est alors prélevée sur votre quota de subvention globale dans la limite de votre plafond. Si la totalité de votre subvention a été consommée, il vous sera possible de participer à un autre séjour, mais au prix coûtant.

Date limite d'inscription :
06.11.09

LA SUBVENTION : METHODE DE CALCUL

- Période de référence :

Séjours dont le départ est inclus entre le 01/01/10 et le 31/12/10

- Calcul de votre quotient :

$$\frac{\text{revenu imposable 2008}}{\text{nombre de parts}}$$

BAREME DES FRAIS D'ANNULATION LE CAIRE

Plus de 60 jours avant le départ	sans frais
De 60 à 31 jours avant le départ	10%
De 30 à 21 jours avant le départ	25%
De 20 à 8 jours avant le départ	50%
Moins de 8 jours avant le départ	100%
Non présentation	100%

Conditions générales, procédures d'inscription et d'annulation : se référer au dossier d'inscription.

EXEMPLE DE CALCUL DE LA SUBVENTION

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

- mon revenu imposable est de 34.000€
- je suis marié avec 2 enfants à charge : 3 parts
- mon quotient familial sera donc de $34.000\text{€} / 3 \text{ parts} = 11.333\text{€}$

CALCUL DU TAUX ET DU PLAFOND DE SUBVENTION

- je calcule ma catégorie en fonction du quotient familial : de 10.189€ à 11.500€ = C3
- mon plafond annuel : 2 adultes : 1.059€ + 2 enfants (207x2) 414€ = 1.473€

RÉSERVATION D'UN PREMIER SÉJOUR

- je choisis un WE/SEJ/CIRC à 50% printemps 2010 d'un montant de 2.100€
- ma subvention CE est de $2.100\text{€} \times 50\% = 1.050\text{€}$
- mon plafond étant de 1.473€, et ma subvention de 1.050€
- j'ai donc touché la totalité de la subvention qui m'est allouée pour ce WE/SEJ/CIRC printemps 2010
- ma participation a été de 1.050€ (2.100€ - 1.050€)

RÉSERVATION D'UN SECOND SÉJOUR

- je choisis un WE/SEJ/CIRC à 50% automne 2010 d'un montant de 2.400€
- ma subvention CE est de $2.400\text{€} \times 50\% = 1.200\text{€}$
- mon plafond étant de 1.473€ - 1.050€ (subv du 1er séjour) = 423€
c'est ce montant qui sera déduit.
- ma participation sera alors de 1.977€ (2.400€ - 423€)

ATTENTION

Si durant l'année, la subvention n'a pas été consommée en totalité, le solde de subvention non utilisé ne pourra pas être transféré sur l'exercice suivant.

Les coûts supplémentaires engendrés par les variations de taux, l'augmentation des taxes aéroport, les surcharges carburant et le manque de participants au départ vous seront systématiquement répercutés.

SALARIE ACTIF		PLAFOND DE SUBVENTION ANNUEL		
CAT.	QUOTIENT FAMILIAL	CELIBATAIRE (1)	COUPLE (2)	PAR ENFANT
C1	moins de 8 875 €	710 €	1 102 €	215 €
C2	de 8 875 € à 10 188 €	696 €	1 080 €	211 €
C3	de 10 189 € à 11 500 €	682 €	1 059 €	207 €
C4	de 11 501 € à 12 813 €	669 €	1 038 €	203 €
C5	de 12 814 € à 14 125 €	656 €	1 018 €	199 €
C6	de 14 126 € à 15 438 €	642 €	998 €	195 €
C7	de 15 439 € à 16 750 €	630 €	978 €	191 €
C8	de 16 751 € à 18 063 €	618 €	959 €	187 €
C9	de 18 064 € à 19 375 €	606 €	940 €	184 €
C10	de 19 376 € à 20 688 €	594 €	922 €	180 €
C11	de 20 689 € à 22 000 €	582 €	904 €	176 €
C12	de 20 001 € à 23 313 €	571 €	886 €	173 €
C13	de 23 314 € à 24 625 €	560 €	869 €	170 €
C14	de 24 626 € à 25 938 €	549 €	852 €	166 €
C15	plus de 25 938 €	538 €	835 €	163 €

(1) ou séparé ou divorcé ou veuf (2) marié ou union libre

CASA / RETRAITE

Plafond de subvention annuel : 489 € + 163 € par enfant à charge

COMMENT FONCTIONNE LE SYSTÈME D'AFFECTATION ?

Les demandes sont classées par points. L'affectation se fait automatiquement par le système informatique dans l'ordre décroissant des points.

1) Points attribués à l'inscription (BONUS)

Les délais :

- inscription dans les délais : +3000
- hors délais : +1000

La composition familiale :

- l'ouvrant-droit : +100
- le conjoint : +100
- actif : +1800
- Par enfant à charge inscrit : +100
- Plus de trois enfants à charge inscrits : +300

2) Points défalqués pour séjours antérieurs (MALUS)

- 15 points par jour pour les familles ayant séjourné en juillet, août et les vacances scolaires d'hiver durant les 3 dernières années.
- 10 points par jour pour les autres périodes.
- les points "malus" sont abattus de 20 % chaque année.

3) A l'équivalence de points, c'est l'ancienneté Renault qui sera prise en compte

FORMALITÉS NÉCESSAIRES AU VOYAGE

CES DÉMARCHES RELÈVENT TOTALEMENT DE VOTRE RESPONSABILITÉ

- Chaque "ouvrant droit" et "ayant droit" doit s'informer et se mettre en conformité par rapport aux formalités exigées pour le voyage envisagé. Le CE ne participe pas aux frais de ces formalités.

Exemples : passeport en cours de validité, ou CNI pour les adultes et les enfants, visas, vaccins ...

Toutes les formalités précisées sont données pour les ressortissants français. Les salariés de nationalité étrangère doivent se rapprocher du consulat de destination pour connaître les directives les concernant.

- Pour les destinations faisant partie de la CEE, il est recommandé aux participants de se procurer auprès de leur centre de sécurité sociale une carte européenne d'assurance maladie : il sera possible ainsi, en cas de besoin et sur présentation de ce formulaire, d'être soigné gratuitement.

- En aucun cas le CE ne dédommagera un "ouvrant droit" ou un "ayant droit", qui se trouverait en situation irrégulière au moment du voyage.